



**- APPEL A CANDIDATURE -
OPERATEUR DEPARTEMENTAL EN
CHARGE DE L'ANIMATION
DU RESEAU PARENTALITE 35**

CAHIER DES CHARGES

INTRODUCTION

Les Reaap (Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents) constituent l'outil "phare" et fédérateur de la politique de soutien à la parentalité. La circulaire n° 99-153 du 9 mars 1999 crée les Reaap et définit ainsi leurs objectifs : « ...*susciter les occasions de rencontres et d'échanges entre parents, mettre à leur disposition des services et des moyens leur permettant d'assumer pleinement, et en premier, leur rôle éducatif* ».

Un Reaap rassemble des parents, des professionnels, des bénévoles, des associations, des collectivités territoriales et des institutions qui proposent aux parents des actions pour les soutenir, à travers le dialogue et l'échange, dans les diverses étapes de leur vie de parent.

Les différentes actions financées par le Reaap ont un champ d'intervention généraliste de prévention et d'appui qui concerne les parents d'enfants jusqu'à leur prise d'autonomie.

Les objectifs des Reaap :

- Aider les parents en prenant appui sur leurs savoirs faire et ressources. Les Reaap doivent avoir pour objectif d'aider les parents face aux questions qu'ils se posent concernant l'exercice de leur parentalité.
- Respecter les principes de neutralité politique, philosophique et confessionnelle. Les actions doivent s'adresser à toutes les familles et se dérouler dans une acceptation de la diversité des formes d'exercice de la fonction parentale et éviter toute stigmatisation des personnes présentes.
- Inscrire le dispositif dans une démarche partenariale de réseau tant au niveau de la réflexion que du développement des actions menées dans le cadre des Reaap.
- Soutenir les structures qui œuvrent/interviennent dans le champ de la parentalité.

La déclinaison en Ille et Vilaine : Le Réseau Parentalité 35

En Ille-et-Vilaine, le Reaap est appelé « *Réseau Parentalité 35* ». Le pilotage, la coordination et l'animation de ce réseau sont adossés au Comité départemental des services aux familles (Cdsf).

Le pilotage est assuré par la Caf, le Département et la Msa. La coordination du Réseau Parentalité 35 et son secrétariat sont assurés par la Caf.

L'animation du *Réseau Parentalité 35* vise à renforcer ou tisser des liens entre les acteurs impliqués dans des actions de soutien à la parentalité : les acteurs associatifs (professionnels et bénévoles), les professionnels de l'intervention sociale, les parents et les élus à l'échelle départementale et des territoires.

L'animation du réseau doit favoriser la diffusion d'informations, notamment sur l'existence de ressources et d'actions, en veillant à impliquer les acteurs locaux dans la dynamique territoriale. Elle doit aussi poser les conditions favorables à l'échange de pratiques, au partage de questionnements, à l'articulation des actions.

1) A l'échelon départemental

A cet effet, elle doit recouvrir, à l'échelle départementale, les dimensions suivantes :

- Impulser une culture commune de l'accompagnement à la parentalité sur les territoires ;
- Aider à la structuration et à l'articulation des différents dispositifs de soutien à la parentalité sur les territoires, en lien avec les objectifs du Cdsf au niveau départemental et des partenariats locaux ;
- Appuyer la communication sur le soutien à la parentalité et diffuser les informations auprès des acteurs locaux et des parents ;
- Renforcer la structuration et le fonctionnement des réseaux d'acteurs déjà existants et accompagner l'émergence de nouveaux réseaux, dans une approche transversale et transdisciplinaire ;
- Accompagner la mise en place d'actions « innovantes » sur le champ du soutien à la parentalité
- Capitaliser, valoriser et partager les bonnes pratiques, notamment par la mise en place des temps de rencontre départementaux ;
- Appuyer la mise en œuvre de démarches d'évaluation des politiques de soutien à la parentalité sur les territoires.

2) A l'échelon territorial

Jusqu'ici, l'animation du *Réseau Parentalité 35* prenait appui sur 9 « référents locaux parentalité », répartis sur 8 territoires couvrant le département. Leur mission recouvrait les champs suivants :

- Les référents locaux parentalité étaient les interlocuteurs privilégiés des porteurs de projets sur leur territoire ;
- Ils contribuaient à diffuser l'information sur le *Réseau parentalité 35* et son appel à projet annuel et proposaient un appui méthodologique au montage de projets en s'attachant à identifier les besoins ;
- Parmi leurs missions, les référents locaux contribuaient à fédérer les acteurs et partenaires sur leur territoire en lien avec les institutions pilotes. Ils organisaient les séances de concertation et de réflexion du comité local. Ils pouvaient constituer des groupes de travail par thème ou par territoire de proximité et ainsi, enrichir la réflexion avec la contribution et l'appui d'autres acteurs.

Ces acteurs, volontaires, étaient jusqu'à présent indemnisés par la Caf pour effectuer différentes missions à l'échelle des Pays, conformément à la convention du *Réseau Parentalité 35*.

L'évaluation du réseau

Une étude a été confiée par les co-pilotes du *Réseau Parentalité 35* à TMO Régions pour identifier les leviers d'amélioration du réseau, l'étude devant permettre d'objectiver les attentes et de proposer des scénarii d'amélioration.

Cette démarche était nécessaire au regard de plusieurs constats :

- Les co-pilotes du *Réseau parentalité35* ont, au cours des dernières années, été régulièrement alertés sur des attentes émanant du réseau ;
- Au-delà des référents parentalité, de nombreux acteurs interviennent localement sur la thématique parentalité, rendant les articulations plus complexes : des acteurs des différentes institutions signataires du Cdsf mais également d'autres institutions, acteurs associatifs, professionnels libéraux, parents d'élèves, etc...
- Une grande diversité de structures employeurs de « référents locaux parentalité » avec des investissements plus ou moins marqués ;
- Enfin, les bilans des appels à projet du *Réseau Parentalité 35* laissaient entrevoir des territoires sur lesquels la dynamique parentalité est moins développée voire inexistante.

Les résultats de cette étude ont fait apparaître les points suivants :

- L'organisation de l'animation du *Réseau Parentalité 35* associant des relais locaux est à poursuivre et à améliorer ;
- La mission d'accompagnement des porteurs de projet n'est que très peu réalisée ;
- L'animation à l'échelle d'un pays est unanimement jugée trop large et questionne la visibilité et la légitimité des interventions : besoin de repenser le niveau géographique ;
- Une attente forte de formation, d'interconnaissance et d'outils est exprimée pour soutenir l'action des référents locaux.

UNE NOUVELLE ORGANISATION DE L'ANIMATION DU RESEAU

Au regard de ces constats, le comité de pilotage fait le choix de confier désormais l'animation du *Réseau Parentalité 35* à un opérateur départemental. Le financement dédié à cette mission lui sera intégralement attribué.

Cet opérateur assurera sa mission en étroite collaboration avec le comité de pilotage et la coordination du *Réseau Parentalité 35*.

Le choix d'un opérateur départemental doit permettre essentiellement de :

- Au niveau départemental : contribuer et déployer la politique de soutien à la parentalité définie par le Cdsf et son collègue « parentalité » ;
- Au niveau local : impulser la dynamique partenariale en mobilisant et prenant appui sur des relais locaux, adhérant à la démarche de réseau.

Cet appel à candidature concerne la sélection de l'opérateur départemental en charge de l'animation du Réseau Parentalité 35 à l'échelle départementale, et infra départementale.

DESCRIPTION DE LA MISSION

L'opérateur départemental sera en charge des missions suivantes, aux côtés des pilotes du réseau :

1) Communiquer/diffuser l'information auprès des parents, des acteurs locaux et départementaux

- Etre relais de l'appel à projets du Réseau Parentalité 35, maîtriser son cahier des charges et assurer sa diffusion et sa promotion ;
- Créer des outils de communication en direction des acteurs du Réseau Parentalité 35 ;
- Contribuer à la création et/ou au renforcement de la culture de réseau et promouvoir l'identité du Réseau Parentalité 35.

2) Animer le réseau et accompagner les acteurs locaux

- Identifier les acteurs du soutien à la parentalité ;
- Répertorier et valoriser les actions et dispositifs existants afin d'être ressource ;
- Accompagner méthodologiquement les porteurs de projet, et les relais locaux, si besoin ;
- Favoriser l'interconnaissance, le partage d'expérience et valoriser les bonnes pratiques ;
- Favoriser l'intégration de nouveaux acteurs dans la dynamique de réseau départementale et locale.

3) Co-porter et organiser les événements départementaux du Réseau Parentalité 35 en lien avec les pilotes.

4) Contribuer au repérage des besoins des acteurs du soutien à la parentalité

- Tenir un état des lieux départemental et local ;
- Capitaliser et être relais des ressources départementales existantes ;
- Participer au collège parentalité du Cdsf et apporter sa connaissance des besoins.

DUREE DE LA MISSION

L'opérateur départemental retenu à l'issue de l'appel à candidature assurera la mission pour une durée maximale de 3 années réévaluée tous les ans.

Chaque année, une évaluation de la mission sera présentée au comité de pilotage du Réseau Parentalité 35. Elle s'appuiera sur un rapport d'activité, un bilan financier et un entretien. Ce bilan devra être fourni avec l'ensemble de pièces justificatives avant le 30 juin qui suit l'année de droit (soit 30 juin N+1).

CANDIDAT

Cet appel à candidature s'adresse aux établissements publics à caractère social et sanitaire, aux collectivités locales, aux associations et autres structures de l'économie sociale et solidaire. Il n'est pas ouvert aux professionnels du secteur libéral, même regroupés en association.

Le candidat s'engage à respecter le présent cahier des charges de la fonction d'animation et garantit une posture de neutralité dans l'animation du partenariat. Il s'engage à ce titre, à assurer le même niveau d'information et d'accompagnement auprès des acteurs locaux, quels que soient leurs rattachements fédératifs ou non.

Le candidat s'engage à respecter les principes de la charte nationale des Reaap et de la charte nationale de soutien à la parentalité dans ses modalités d'action et de déploiement de la mission.

Un portage conjoint/partagé de la mission est possible. Dans ce cas, les candidats devront préciser la répartition des rôles envisagés.

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION

Le budget prévisionnel doit être constitué principalement de charges de personnel liées à la mission et à son évaluation, et accessoirement de charges de fonctionnement.

Aucune obligation de recrutement n'est faite, la mission peut être portée par un salarié déjà en place, à la condition de consacrer le temps nécessaire à la mission.

MOYENS FINANCIERS

La mission de cet appel à candidature est financée par les pilotes du *Réseau Parentalité 35*.

Le financement annuel maximal consacré à cette mission est fixé à 32 000€/an. Ce montant prend en compte la valorisation du poste et l'ensemble des dépenses afférentes au fonctionnement de la mission.

Le financement est versé annuellement sous forme d'acompte à hauteur de 70% puis d'un solde à hauteur de 30% sur production du bilan annuel.

En cas de fonctionnement en année incomplète, le financement sera proratisé en fonction de la durée de la mission.

L'ensemble des fonds versés à l'opérateur départemental ne pourront excéder 100% du coût annuel de son fonctionnement (intégrant des recettes éventuelles).

En cas de non mise en œuvre de la mission, le comité de pilotage se réserve le droit de réduire ou réclamer le remboursement de la subvention allouée.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier sera accompagné de tous supports et informations permettant d'apprécier la pertinence de la candidature et la capacité à animer/communiquer, au regard des attendus détaillés dans le présent cahier des charges.

Il précisera l'organisation envisagée tant au niveau des ressources humaines, que des méthodes d'accompagnement et de déclinaison locale.

Le dossier doit impérativement être constitué :

- Des coordonnées de la structure (nom, adresse et adresse mail, contact téléphonique, nom de la personne en référence du dossier) ;
- Du projet global de la structure et le lien avec la mission présentée ici ;
- De la présentation envisagée de la mission : objectifs poursuivis et résultats attendus ;
- Des statuts, de la liste datée des membres du conseil d'administration et du récépissé de déclaration en préfecture pour les associations ;
- De l'organigramme de la structure ;
- Du CV/qualifications et expériences du professionnel pressenti pour assurer la fonction d'animation ;
- Du numéro de SIRET ;
- Du Relevé d'Identité Bancaire ;
- Du dernier rapport d'activité et bilan financier ;
- Du budget prévisionnel de l'action pour la 1^{ère} année de fonctionnement et en année pleine.

TRANSMISSION DU DOSSIER

Le dossier de dépôt de candidature sera transmis au plus tard avant le (*date à préciser - délai de 8 semaines à la date de parution*) par mail, accompagné de l'ensemble des pièces justificatives.

Le comité de pilotage du *Réseau Parentalité 35* se réserve la possibilité de demander aux candidats des compléments d'informations afin d'évaluer la pertinence de sa candidature.

EXAMEN DES CANDIDATURES

Les projets seront examinés sur dossier par les représentants du Comité de Pilotage du *Réseau Parentalité 35* sur la base des critères suivants :

-
- Clarté et cohérence du projet au regard des orientations fixées dans le présent cahier des charges et en conformité avec les missions détaillées ;
 - Méthodologie présentée pour déployer et assurer la mission dans son ensemble ;
 - Expérience/connaissance de la structure candidate dans le domaine du soutien à la parentalité et capacité à travailler avec le réseau des acteurs locaux de ce secteur ;
 - Capacité à communiquer de manière créative et attractive ;
 - Compétences et expériences du ou des professionnels proposés pour assurer la fonction d'animation ;
 - Articulation de cette mission avec le projet global de la structure, temps et moyens effectifs dédiés ;
 - Budget prévisionnel de l'action réaliste et en cohérence avec le financement dédié.

Un jury de sélection sur entretiens pourra être organisé en complément.

Le choix final sera soumis à la validation du Comité de Pilotage du *Réseau Parentalité 35*.
